

Le Grain de sable % en Isère

Bulletin d'Attac-Isère

Bulletin n° 30 de septembre 2008 - Prix : 0,2 euros

Attac : Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens
Bulletin édité par Attac-Isère
Siège social et adresse postale :
Maison des Associations
6, rue Berthe-de-Boissieux – 38000 GRENOBLE
attac38@attac.org - <http://www.local.attac.org/attac38/>
Directeur de la publication : Bernard Labouré
Mise en page : Georges Veyet
CPPAP : en cours d'enregistrement
Imprimé par nos soins

Politique agricole commune (PAC)

Des émeutes de la faim aux responsabilités de la France et de l'Union européenne, il n'y a qu'un pas

Depuis plusieurs décennies et dans une relative indifférence, la faim ravage de nombreux pays du Sud : 20 000 morts par jour, 860 millions d'habitants dont trois quart de paysans dépendant de l'agriculture pour vivre, souffrent de la faim. Les plus pauvres dans les pays émergents et dans les pays dits « développés » ont des difficultés grandissantes pour se nourrir.

Dans ce contexte, début 2008, des émeutes de la faim ont éclaté dans les grands centres urbains en Afrique, Asie, Amérique latine. Ces populations urbaines n'ont plus les moyens d'acheter des produits alimentaires de base devant leur hausse vertigineuse : augmentation de 130 % du prix du blé en 2007, de 100% de celui du riz en Asie au premier trimestre 2008, malgré une production record de céréales en 2007 (+ 7%).

Les produits alimentaires sont passés de biens assurant la sécurité de l'existence des populations à ceux destinés à des opérations financières et spéculatives, donnant la priorité aux bénéfices des investisseurs avant les besoins alimentaires des personnes.

Les responsables :

Dans des dizaines de pays du Sud, la population est victime de la dépendance accrue vis-à-vis du marché mondial dont les prix sont très erratiques. Ces pays subissent les « diktats » des organismes financiers internationaux, Fonds monétaire international (FMI), banque mondiale (BM) et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ainsi que les pressions des pays riches dans le cadre d'accords de libre échange qui sont en fait des échanges inégaux, destructeurs de leur agriculture, comme l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'UE (Union Européenne) et les pays d'Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP).

Dans ces accords, les pays riches (dont l'UE), ont sacrifié la souveraineté alimentaire du SUD : encouragement des cultures d'exportation au détriment des cultures vivrières et de l'agriculture paysanne, destruction systématique des protections douanières et importation de produits agricoles du Nord à des prix bradés ou subventionnés. L'invasion des produits du Nord (céréales, viande, lait...) a miné les capacités du Sud à se développer et à nourrir leurs populations.

Les politiques de libre échange entre pays de niveaux de développement très inégaux, la domination financière et économique des multinationales ont eu des effets catastrophiques sur l'indépendance alimentaire au Sud. Les États du Nord, par leur poids dans les institutions internationales et leur action propre, ont encouragé et participé à ces politiques agricoles. Ils portent une lourde responsabilité dans la situation actuelle.

La Politique agricole commune (PAC) et ses dérives :

Née au lendemain de la deuxième guerre mondiale, elle avait pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire des populations au sein d'un marché protégé ainsi que de meilleures rémunérations aux agriculteurs, grâce à des prix garantis. Avec la recherche d'une forte productivité, la production dès les années 70 dépassa les besoins et d'importants surplus apparurent, écoulés par l'UE à prix bradés, en concurrence avec les cultures de subsistance du Sud aux rendements 500 fois plus bas.

Mais l'essor de la production a eu et a encore des aspects très négatifs : forte utilisation d'intrants et pollution des sols et de l'eau, spécialisation des sols et intensification de leur exploitation d'où leur appauvrissement, disparition de centaines de milliers de paysans et concentration de la production sur de grandes exploitations, industrialisation des modes de production, baisse de qualité des produits, risques sanitaires (vache folle, épidémie avicole...)



**Soirées Cinéma
d'Attac
à l'ADAEP
à 20 h
163, cours Berriat
Grenoble**

mardi 30 septembre,
21 octobre, 25 novembre, 16 décembre 2008.

Albenc

dans le cadre du festival de l'avenir au naturel :

**Conférence-débat
dimanche 7 septembre 2008 à 13 h,
avec Aurélie Trouvé, co-présidente d'Attac France**

**Quelles agricultures,
face au défi alimentaire mondial ?**

A partir de la fin des années 80, l'UE choisit de répondre aux exigences de libéralisation économique : elle change les objectifs de la PAC : il ne s'agit plus de sécurité alimentaire et de régulation des marchés ;

l'objectif maintenant est d'aligner les prix européens sur les prix mondiaux, de consolider les parts de marché mondiales de l'agriculture européenne en favorisant la compétitivité : 80% des aides accordées par l'UE vont toujours aux 20% des exploitations les plus importantes mais, in fine, ces soutiens bénéficient plus aux entreprises agro-alimentaires et de la distribution qu'aux producteurs (baisse des prix des produits agricoles).

Quelles exigences ?

En 2008, l'UE va tirer un bilan de santé de la PAC. La rencontre informelle des ministres de l'agriculture de l'UE à Annecy du 21 au 23 septembre 2008 fait partie de cette réflexion. Les premières orientations de la Commission Européenne vont clairement dans le sens d'une libéralisation accrue des marchés et le démantèlement du reste d'aspect communautaire de la PAC, ce qui ne ferait que perpétuer et accentuer les politiques agricoles libérales qui sont un

obstacle pour le tiers de l'humanité à s'alimenter pour vivre.

Il est essentiel que la PAC permette aux consommateurs d'avoir des aliments de meilleure qualité à un prix juste et stable, aux agriculteurs de vivre décemment de leur travail, aux agriculteurs du Sud de ne plus subir la concurrence déloyale des exportations européennes, à l'environnement d'être mieux protégé.

Pour aller dans ce sens la PAC doit mettre en priorité l'objectif de « souveraineté alimentaire » :

- l'agriculture doit assurer l'indépendance alimentaire de l'UE et la PAC doit se concentrer sur l'approvisionnement de son marché intérieur (en particulier l'autonomie en matière de protéines pour l'alimentation animale),
- l'UE doit reconnaître le droit des autres pays de se nourrir eux-mêmes et abandonner des politiques agressives d'expansion ainsi que le dumping.

Comme l'eau, comme l'air, l'alimentation est un bien public, qui doit être accessible partout et pour tous à des prix justes et stables.

Changeons de cap, changeons de PAC.

Bernard Laboure

Attac Isère participe à un collectif grenoblois
« L'agriculture est malade, Soignons la PAC »
et vous invite à participer à des événements durant le mois de septembre.
(voir tract joint à ce GDS, « une agriculture pour vivre »)

Les fonds souverains

Fonds souverains, sauveurs ou prédateurs ?

De quoi s'agit-il ?

Ce sont des « avoirs » financiers détenus par des États et non par des entités privées. Ils proviennent principalement des pays producteurs de pétrole (Emirats Arabes Unis, Arabie Saoudite, Qatar, Russie, Norvège) mais pas tous (Singapour, Chine, Australie). Ils « pèsent » actuellement 2 500 milliards de dollars et pourraient atteindre 12 000 milliards de dollars dès 2015.

Alors sont-ils sauveurs ?

Durant les quelques dernières semaines de 2007, on apprenait que le Fonds d'Abu Dhabi entrait dans Citigroup (1^{ère} banque mondiale) à hauteur de 7,5 milliards de dollars, que le fonds de Singapour entrait dans l'Union des Banques Suisses (1^{ère} banque suisse) pour 11 milliards de dollars, que le Fonds chinois.... En quelques jours se sont 28,5 milliards de dollars qui sont portés au cœur du système financier.

On a l'impression que les banquiers pensent marché quand il s'agit de profit, mais qu'ils apprécient l'argent public quand il s'agit de dette.

Et pourtant ne sont-ils pas prédateurs ?

Tant que les fonds souverains se contentaient de souscrire des Bons du Trésor émis par Washington, tout allait bien mais devant la possibilité de profiter de rendements plus importants en investissant dans de grosses sociétés mondialisées, le ton a changé.

Ces derniers mois l'État chinois n'a-t-il pas investi 3 milliards de dollars dans le fonds américain Blackstone ou un fonds Qatar n'a-t-il pas mis sur la table 20 milliards de dollars pour s'emparer de la chaîne d'hypermarchés britannique Sainsbury ?

Sommes devant le retour du protectionnisme financier ?

Les gouvernements du Nord voient d'un mauvais œil le risque que leurs fleurons passent dans des mains étrangères. Ainsi on peut imaginer que certains États cherchent à mettre la main sur des firmes productrices de technologies avancées.

La Commission de Bruxelles envisage de légiférer pour empêcher la prise de contrôle des entreprises européennes du secteur énergétique par les fonds souverains ! Le gouvernement américain a ainsi demandé au Fonds Monétaire International (FMI) de plancher sur la définition d'un code de bonne conduite pour ces fonds !

La montée en puissance de ces fonds nourrit en effet les interrogations qui s'expriment de plus en plus, y compris au FMI et à la Banque mondiale, quant aux vertus d'une libéralisation financière poussée toujours plus loin et de ses conséquences sur la souveraineté des États.

Bruno Greslou

Sources : Alternatives économie d'octobre 2007,
Attac-France : fonds souverains ou capitalisme financier ordinaire (article de J. Cossart)

Service public postal

Le service public postal est en danger

Les offensives contre le service public postal se succèdent :

Après

- que le **Parlement Européen ait donné son feu vert à l'achèvement de la libéralisation des activités postales au 31 décembre 2010,**
- que la **Cour des Comptes préconise la fermeture de nombreux bureaux de poste dans un rapport remis au Parlement,**
- que le **PDG de la Poste révèle son intention de passer de 13 000 à 3000 bureaux,**

le Président de la Poste et le gouvernement annoncent préparer un projet de loi pour transformer la Poste en société anonyme avec ouverture du capital.

Claude Guéant a confirmé l'existence de ce projet révélé la semaine dernière par la presse mais pas encore commenté officiellement .

« Je pense que c'est un projet qui mérite intérêt. Ceci dit, nous n'en avons pas une connaissance totale puisqu'il n'a pas encore été déposé. Mais il mérite vraiment intérêt », a dit l'homme de confiance de Nicolas Sarkozy sur Europe 1.

Sans faire état explicitement d'un feu vert formel de l'Elysée, Claude Guéant a pris la défense de l'idée censée permettre à La Poste de préparer l'ouverture à la concurrence de toutes les activités postales en Europe d'ici 2011.

Dans un communiqué ATTAC France dénonce les dangers de cette opération :

« Aujourd'hui, au-delà des problèmes posés au personnel et aux organisations syndicales, ce qui est en jeu, c'est l'évolution d'un des services publics les plus présents sur le territoire français, avec le lien social qu'il organise dans une logique bien différente de celle qui est à l'œuvre dans les entreprises privées. Ce projet vient compléter l'éclatement de La Poste et la banalisation du Livret A, montrant la direction d'ensemble qui est prise. Aujourd'hui encore, service public pour la grande masse de la population et, parmi elle, les plus pauvres, La Poste prend désormais le chemin de la soumission aux exigences du capital. »

Nous reviendrons ultérieurement sur ce dossier mais dès à présent...

Usagers, postiers, élus , c'est ensemble qu'il faut dire STOP à la privatisation du service public de la Poste.

Claude Roussilhe

Sources : le site de Jurisconsult , le site « contre info », le journal l'Humanité, Attac

La banalisation du Livret A

Point significatif de la loi de modernisation de l'économie (LME), la libéralisation (ou la banalisation) du livret A, qui a été examinée en juin 2008 à l'Assemblée nationale va permettre aux français d'ouvrir dès 2009 une telle épargne dans n'importe quelle banque.

La mission sur le livret A qui avait été confiée à Michel CAMDESSUS avait aussi pour objectif de « moderniser et améliorer les circuits de financement du logement social » (ce qui signifie, en clair, de remettre en cause le rôle de la Caisse des dépôts joué depuis plus de 100 ans dans le financement du logement social).

Ainsi sous couvert de modernisation, Matignon prépare en fait la privatisation d'un système de protection de l'épargne populaire et de financement d'intérêt général qui « marche » depuis près de 200 ans sans creuser le déficit public !

Mais pourquoi cette réforme ?

Le 10 mai 2007, la Commission européenne, au nom des règles de concurrence fixées par les traités, a donné à la France un délai de 9 mois pour réformer en profondeur le mode de distribution du Livret A et du Livret Bleu attribué aujourd'hui à la Banque postale, aux Caisses d'épargne et au Crédit mutuel.

Depuis sa création en 1818, le Livret A (45 000 000 de titulaires) est le symbole de l'épargne populaire.

Tous les gouvernements qui se sont succédés, se sont

attachés à préserver son mode de distribution, ainsi que son mode de centralisation des fonds confiée à la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Ils l'ont fait au nom de deux impératifs majeurs et incontournables : le financement du logement social, cofinancé à 80 % par le Livret A et la lutte contre l'exclusion bancaire.

Aujourd'hui encore, d'une manière générale, les Français continuent de vivre une situation de crise en matière de logements : logements chers, loyers élevés, ségrégation, difficultés d'accès au logement, existence de sans-abri ... D'autre part, à défaut de chiffre officiel, on estime, que l'exclusion bancaire touche environ 5 000 000 de personnes dans notre pays. Or, par excellence, le livret A représente le dernier outil de lutte contre l'exclusion bancaire.

Produit d'épargne populaire sans équivalent au niveau international, le Livret A a fait la preuve de sa solidité depuis des décennies et il n'a jamais spolié aucun épargnant. Il est le moins coûteux, en Europe, pour les finances publiques.

Une hypothèse inacceptable en cas de banalisation du Livret A, serait que la plupart des établissements financiers cherche à capter les bons clients et décourage les autres, aux dépens des réseaux déjà actifs qui conserveraient la seule clientèle sociale.

Attac France est signataire de l'appel ci-dessous :

Pour le retrait du fichier EDVIGE

Sans débat public préalable, le gouvernement, par un décret publié au Journal officiel du 1er juillet 2008, a considérablement accru les capacités de fichage de nos concitoyens (...) avec un nouveau fichier policier qui sera mis en place sous le nom **d'EDVIGE** (Exploitation Documentaire et Valorisation de l'Information Générale). Il recensera, de manière systématique et généralisée, toute personne **« ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui joue un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif »**. Sans exception, toutes les personnes engagées dans la vie de la cité sont donc visées.

En outre, ce fichage vise à permettre la collecte de renseignements identitaires sur les « suspects » simplement considérés, par la police, comme susceptibles, à l'avenir et de manière totalement hypothétique, de porter atteinte à « l'ordre public ».(.....) Les mineurs ne seront pas épargnés puisque (...) leur fichage sera autorisé dès l'âge de 13 ans et cela sans qu'aucune infraction n'ait été commise et sur la seule base de leur dangerosité présumée.(.....)

Le gouvernement est passé outre aux réserves émises par la Commission nationale Informatique et Libertés concernant ce fichier qui, dès sa parution, a suscité les plus vives réprobations de multiples organisations associatives, syndicales et politiques. C'est pourquoi les organisations et les personnes signataires de cet appel :

- exigent le retrait du décret autorisant la mise en place du fichier EDVIGE (...),
- sollicitent le soutien et la signature de tous nos concitoyens et de toutes les organisations attachées aux libertés publiques, (...),
- s'engagent à se constituer, dès le mois de septembre 2008, sous forme de Collectif afin de prendre toute initiative utile visant à obtenir des pouvoirs publics qu'ils renoncent à la mise en place du fichier EDVIGE.

Signer en ligne : <http://nonaedvige.ras.eu.org/>

Banalisation du Livret A (suite)

Dès lors, le système de financement du logement social, tel que nous le connaissons aujourd'hui, aurait vécu. Il serait entièrement entre les mains des banques. Des établissements financiers, à la santé déjà très florissante, seraient alors en capacité d'imposer leurs conditions aux organismes HLM chargés d'assurer dans de bonnes conditions le logement de la fraction la plus modeste et la plus vulnérable de la population.

Le Collectif « Pas touche au Livret A » a exprimé sa plus vive indignation après avoir pris connaissance des débats à l'Assemblée nationale, sur le démantèlement du système de distribution et de centralisation du Livret A.

Après près de deux siècles au service de la collectivité nationale, les **Caisses d'épargne** n'ont plus aucune mission

d'intérêt général. Cette rupture a été qualifiée de **« mesure de bon sens »** par Mme Lagarde !

Elle ignore totalement les risques objectifs créés par une banalisation de la distribution du Livret A, pourtant dénoncés depuis des mois par tous les spécialistes du dossier : risque de siphonage des fonds mobilisés sur les livrets les mieux nantis au profit des opérations spéculatives sur les marchés financiers et au détriment des ressources nécessaires au financement du logement social.

La fin du monopole du livret A permettra donc aux banques privées de récupérer plus de **40 milliards d'euros** de liquidités, un pactole qui tombe à pic en ces temps de crise financière.

Georges Veyet

Sources : Attac France et collectif « Pas touche au Livret A »

**Après la rentrée,
rencontre des adhérents
et sympathisants
Jeudi 16 octobre 2008, 20 h**
à la maison des associations
de Grenoble
Thème : à définir

**AG Attac-Isère
Samedi 15 novembre 2008
de 10 h à 17 h**
à la maison des associations
de Grenoble
notez cette date dès maintenant
sur vos agendas

INFOS
pratiques



Boîte vocale

04 76 47 32 81

*Dates : réunions publiques,
groupes de travail, groupes
locaux, conférences, autres
rendez-vous.*

Permanence tél.

04 76 47 32 81

Chaque mercredi,
de 15 h à 18 h

Permanences

Lieux d'accueil,
d'information et d'échanges

Grenoble

Tous les mercredis,
de 15 h à 18 h à la Maison
des Associations.

Grésivaudan

info-attacgresivaudan
@googlegroups.com

Saint Marcellin

attac.stmarcellin@laposte.net
04 76 64 00 48

Site web

www.local.attac.org/attac38

Adresse électronique

attac38@attac.org

Adresse postale

Attac-Isère
Maison des associations
6, rue Berthe de Boissieux
38000 Grenoble

Agenda

Groupe éco :

Groupe cinéma :

contact -> woudla@hotmail.com

Groupe Grésivaudan : tous les premiers lundi du mois à 20 h 30, salle Chartreuse à Crolles, prochaine :

CA : , 19 h, MDA
mercredi 3 septembre, jeudi 25 septembre, mardi 14 octobre

Radio : tous les 3ème mercredi du mois émission attac sur radio Grésivaudan